



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 35-23

Nombre de conseillers municipaux présents : **8**

Nombre de procuration : **1**

Nombre de conseillers municipaux absents : **3**

Date de convocation du conseil municipal : **Le 29 juin 2023.**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Dyna'Miq

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Ketty ORSINY, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Flore ORSINY et Justine BRAQUART.

Étaient absents : Vicky YON, Nicolas LEMAINÉ et Loïc GASPARD.

Avaient donné pouvoir : Vicky YON.

Secrétaire de séance : Nancy HAYES.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR

- L'exposé du Président ;

CONSIDERANT

- Le but d'animer le village en lien avec la municipalité, de la soutenir et d'aider aux activités municipales ;

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

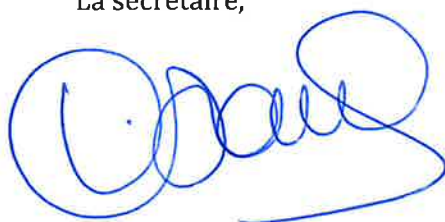
Article 1 : Attribue pour l'année 2023, une subvention de 2500 € (deux mille cinq cent euros) à l'Association Dyna'Miq pour leur permettre de faire face à leurs charges de fonctionnement et de maintenir leurs activités.

Article 2 : Précise que la somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 03/07/2023.

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,



Le président,



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le07.JUL.2023...

Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus
concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12